

Conseil de quartier Saint-Victor

Jeudi 20 mai 2021, 17h30 à 19h30

Mairie du 5^e arrondissement, 21 Place du Panthéon

Salle des Commissions

Le Conseil de quartier s'est exceptionnellement tenu en distanciel avec les Conseillers de quartier en raison de la crise sanitaire et des mesures de restrictions imposées par la Préfecture.

Ordre du jour et intervenants

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e

Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5^e, en charge du Commerce et Artisanat, de la Vie associative, de la Démocratie locale et des Conseils de quartier

- Sécurité et incivilités

Michaël REMY, Commissaire de Police

Véronique GENTE, Cheffe de circonscription, Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection

-Projet immobilier du 11-11 bis, rue de Poissy

Cyril DURAND-BEHAR, Architecte

Eric SITBON, Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage

- Tri des bio-déchets dans l'arrondissement

Patrick GRALL, Chef de la division de la propreté 5^e et 6^e, DPE

- Nouvelle boutique Emmaüs alternatives, 6 rue Monge

Pauline Fallon, Chargée de communication, Emmaüs

Marie-Hélène LE NEDIC, Directrice du Pôle Action Social et Hébergement, Emmaüs

- Questions diverses

Sécurité et incivilités

Michaël REMY, Commissaire de Police

Véronique GENTE, Cheffe de circonscription, DPSP

Michaël RÉMY indique un recul considérable de la délinquance dans le quartier Saint-Victor sur les 12 derniers mois. Les actes de délinquance ont chuté de 35% sur ce secteur. Cette baisse est particulièrement liée

à la crise sanitaire. Les seuls actes de délinquance ayant légèrement augmentés, sont les vols par effraction sur des locaux commerciaux qui de facto ont souvent été fermés.

Il ajoute que la Police nationale est très mobilisée sur les tapages nocturnes les week-ends, notamment le vendredi et samedi. Un véhicule est dédié à ces interventions à la fois dans le 6^e et le 5^e arrondissement. Sur un week-end classique, cela représente 30 à 35 interventions. Les sommes forfaitaires pour tapage sont d'environ 400 euros.

Concernant les débits de boissons, une brigade suit attentivement ces établissements. Quatre degrés de sanctions sont possibles : la mise en garde, souvent associée à des verbalisations quand les règles ne sont pas respectées ; un rappel à la réglementation ; l'avertissement préfectoral ; puis en dernier recours, la fermeture administrative.

Benjamin ISARE rappelle qu'une commission de régulation des débits de boissons est organisée régulièrement en lien avec : les services de police, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, les associations professionnelles des bars, des restaurants et des hôtels, Les Pierrots de la Nuit et la mairie de Paris. Cette commission permet d'échanger concrètement et d'identifier les différents établissements qui posent problème, pour les accompagner dans une démarche de pédagogie.

Suite à la remarque d'une Conseillère de quartier indiquant les épanchements d'urine rue Rollin, Véronique GENTE lui répond avoir bien pris note de ce problème. Il s'agit d'un sujet sur lequel des agents sont mobilisés. En 2020, les agents ont effectué 540 verbalisations pour épanchements d'urine dans le quartier.

Elle indique également qu'en 2020, 351 dépôts sauvages ont été verbalisés en flagrance par les agents de la DPSP et 314 personnes ont été verbalisées sur le non-port du masque.

Une conseillère de quartier demande ce qu'il faut faire lorsque l'on est face à une personne agitée et peut-être sous l'influence de stupéfiants.

Michaël RÉMY déclare qu'il faut appeler la police. Leur délai d'intervention est rapide : entre 8 et 10 minutes.

Projet immobilier du 11-11 bis, rue de Poissy

Cyril DURAND-BEHAR, Architecte

Eric SITBON, Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage

Cyril DURAND-BEHAR présente le projet d'hôtel de la rue de Poissy. Des discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France sont encore en cours. Une isolation par l'extérieur avait été prévue mais ne sera pas possible. La façade extérieure restera sur la trame existante de l'immeuble Madura. La façade arrière sera travaillée comme un « origami » dans le respect du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris.

La Maire, Florence BERTHOUT, ajoute qu'il n'y aura pas de rooftop mais une terrasse végétalisée accessible aux clients de l'hôtel, sans bar. Aussi, un snack sera uniquement ouvert aux clients.

Éric SITBON dit que des investigations structurelles et archéologiques ont déjà été faites. Les petites découvertes archéologiques ont été envoyées à l'administration de l'archéologie parisienne. Des investigations complémentaires auront lieu au mois de juin. Ensuite, les fondations pourront être posées.

Cyril DURAND-BEHAR précise qu'ils essaieront de faire toutes les rotations de camions au maximum pendant le mois d'août. Ils interviendront pendant les heures légales d'intervention pour limiter les nuisances sonores. Il n'est pas prévu que les travaux aient lieu le week-end.

La Maire, Florence BERTHOUT, demande à Monsieur SITBON de faire une réunion d'information avec la directrice et les parents d'élèves de l'école jouxtant le chantier. Elle leur rappelle également qu'il faut organiser les rotations de camions en fonction des sorties d'écoles, ramassages des poubelles etc.

Éric SITBON ajoute que le gros du terrassement sera plutôt prévue fin septembre et jusqu'à fin novembre avec une période de nuisances sonores plus importantes en mai-juin 2021 et octobre-novembre 2021. L'ouverture de l'établissement est espérée pour début octobre 2022.

Une conseillère de quartier demande s'il était prévu un espace pour le stationnement des voitures qui viendraient déposer des clients.

Cyril DURAND-BEHAR rappelle qu'il y a une obligation réglementaire imposée par les pompiers que l'on appelle « façades accessibles ». En cas d'incendie, les pompiers doivent pouvoir accéder au bâtiment par l'extérieur. Il y a une fenêtre tous les deux ou trois niveaux permettant de rentrer dans le bâtiment par l'extérieur. Pour cela, ils ont immobilisé la totalité de la façade sans stationnement, sur toute la largeur de l'hôtel. La dépose de taxi ne sera donc pas en s'arrêtant sur la rue, mais en s'arrêtant sur la zone réservée aux pompiers de 12 m de long, sur toute la façade de l'hôtel.

Tri des bio-déchets dans l'arrondissement

Patrick GRALL, Chef de la division de la propreté 5^e et 6^e, DPE

Patrick GRALL annonce le lancement de la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire sur les marchés du 5^e arrondissement. Ce même dispositif a commencé par le marché de Port-Royal en janvier dernier, et existe désormais sur les deux autres marchés découverts du 5^e : Maubert et Monge.

Les déchets alimentaires acceptés sont : les restes de repas, les sachets de thé ou le marc de café avec les filtres, les agrumes, etc. Il est possible de mettre dans le fond du bio-seaux un petit carton, une boîte d'œufs ou une serviette en papier car les déchets sont assez humides.

A Paris, trois arrondissements collectent en porte-à-porte auprès des riverains. Pour l'instant, l'idée est de développer l'apport volontaire sur tous les marchés parisiens. Il y a une centaine de sites de restauration collective qui sont collectés. Plusieurs écoles du 5^e arrondissement sont collectées, à raison de deux fois par semaine, en porte-à-porte : Victor Cousin, la rue Buffon, Arbalète et 250, Saint-Jacques. Ces sites produisent au moins 10 tonnes de déchets par an.

La Ville de Paris s'occupe de la collecte, puis le syndicat intercommunal (qui gère la gestion du traitement des déchets sur Paris et l'Île-de-France) prend la main et emmène les biodéchets dans des centres de méthanisation. On transforme les déchets en bio gaz à 97 % (utilisé pour faire rouler des véhicules de transport en commun, des bus, etc.) et 3 % sont transformés en compost.

La Maire, Florence BERTHOUT, ajoute qu'il y aura également l'installation de composteurs de quartier rue Bazeilles, un rue Saint-Médard et place Bernard-Halpern. Ils seront gérés par des associations qui gèrent des jardins partagés.

Nouvelle boutique Emmaüs alternatives, 6 rue Monge

Pauline Fallon, Chargée de communication, Emmaüs

Marie-Hélène LE NEDIC, Directrice du Pôle Action Social et Hébergement, Emmaüs

Marie-Hélène LE NEDIC présente son association du mouvement Emmaüs qui développe le concept de « Casiers solidaires ». Il s'agit d'un dispositif qui permet à des personnes vivant à la rue de mettre à l'abri leurs effets personnels. Emmaüs accompagne 600 personnes SDF et des personnes issues de la communauté des gens du voyage sur le service RSA. Ils font également de l'aide alimentaire et domicilient 1000 personnes.

Neuf boutiques Emmaüs sont réparties sur plusieurs arrondissements parisiens. Ces boutiques permettent de salarier 100 personnes en plus d'une trentaine de salariés permanents. La boutique 6, rue Monge est la dernière boutique qui a ouvert ses portes, en janvier.

Pauline FALLON précise qu'il y a six salariés en insertion dans cette boutique qui est ouverte du lundi au samedi, de 11h00 à 19h30. La partie textile est une friperie, rétro vintage, avec des pièces qualitatives. La partie design a un partenariat avec Made.com : tous les invendus, les retours cassés, les produits abîmés sont vendus dans cette boutique. Le studio design « Les Résilientes » revalorise tous les dons récupérés pour faire des coussins à partir de cachemires troués, ou des petits tabourets à partir d'encyclopédies et dictionnaires en réalisant un pliage spécifique. Les étudiants bénéficient de 10% de réduction dans la boutique.

Marie-Hélène LE NEDIC rappelle que les boutiques sont aussi un lieu de collecte. Les particuliers peuvent venir déposer des dons de vêtements ou d'objets. Tout l'argent récolté, qui n'est pas dépensé en charges, leur permet de réembaucher de nouveaux salariés, de les accompagner, de les former, etc.

Questions diverses

Une conseillère de quartier se plaint de l'augmentation du volume des sonneries des pompiers et des policiers.

La Maire, Florence BERTHOUT, propose de faire un vœu au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris pour demander à ce que les deux tons et autres sonneries soient baissés de niveau sonore la nuit.

Une conseillère de quartier demande un point sur les travaux de la piscine Pontoise qui sont importants. Quelle est la hauteur de la nouvelle verrière, la date de fin des travaux, l'emprise des travaux sur les trottoirs etc.

La Maire, Florence BERTHOUT, indique que la fin des travaux est prévue au milieu de 2023.

Benjamin ISARE ajoute que la hauteur de la nouvelle verrière devrait atteindre 17,38 m au lieu des 15,75 m, ce qui permettra de faire passer un être humain entre la verrière intérieure et extérieure pour son entretien. Elle sera surélevée d'environ deux mètres. Sur l'emprise, ils ont eu la confirmation que le trottoir et le stationnement côté piscine seront totalement occupés. Il n'y aura pas d'impact sur l'école et le trottoir d'en face sera ouvert aux piétons. Concernant la circulation des véhicules, elle sera toujours possible dans la rue, sauf lors des livraisons sur le site des travaux, où ils risquent de bloquer la rue pendant une ou deux heures. Une communication va être réalisée.

Une Conseillère de quartier se déclare inquiète des répercussions pour le quartier Saint-Victor du projet de « zone Paris Apaisé ».

Benjamin ISARE indique que pour le projet de « zone Paris Apaisé », des ateliers avec les riverains, des ateliers avec les commerçants, des ateliers avec les arrondissements limitrophes, et également un questionnaire en ligne sur idee.paris.fr seront créés, pour ceux qui souhaitent faire des remarques concernant ce projet. La consultation se poursuivra sous d'autres formes à la rentrée, et une étude sur les reports de circulation doit être réalisée par la Ville. La première étude, assez parcellaire, ne donnait pas les reports de circulation, surtout dans les petites rues adjacentes.

La séance est levée à 19h25.